

REGLEMENT ANNEXE U18
Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre
SAISON 2021 - 2022



Joueurs nés en 2004 ou 2005 ou 2006
(Interdiction de faire jouer des U15 et U19)

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 45 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat U18 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U18 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U18 D1 pour la phase 1 et U18 Bi Départemental D1, D2 et D3 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

Article 2a : Brassage « Départemental 1 » CHER

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Janvier en matchs aller.
- 1 poule de 10 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 du Cher classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Ensuite les équipes du championnat D1 du Cher classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Les équipes du championnat D1 du Cher classées 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} seront reversées en championnat U18 Bi Départemental D3 phase 2 avec les « x » équipes restant du District de l'Indre (cf. tableau récapitulatif).

Article 2b : Brassage « Départemental 1 » INDRE

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 de l'Indre classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Ensuite les équipes du championnat D1 de l'Indre classées 4^{ème}, 5^{ème} et celle du championnat Départemental 2 de l'Indre classée 1^{ère}, accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ L'équipe du championnat D1 de l'Indre classée 6^{ème} et celles du championnat Départemental 2 de l'Indre classées de la 2^{ème} à la 8^{ème} place seront reversées en championnat U18 Bi Départemental D3 phase 2 avec les « x » équipes restant du District du Cher (cf. tableau récapitulatif).

Article 3 : Brassage « Départemental 2 » - INDRE

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 8 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, l'équipe du championnat D2 de l'Indre classée 1^{ère}, accèdera, si elle en a vocation, au championnat Bi Départemental U18 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Ensuite les équipes du championnat D2 de l'Indre classées de la 2^{ème} à la 8^{ème} place seront reversées en championnat U18 Bi Départemental D3 phase 2 avec les « x » équipes restant du District du Cher (cf. tableau récapitulatif).

Article 4 : Phase 2 - « Bi Départemental U18 D1 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} des championnats D1 du cher et de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U18 D1 pour la saison 2021-2022.

Article 5 : Phase 2 - « Bi Départemental U18 D2 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 4^{ères}, 5^{èmes} et 6^{èmes} du championnat D1 du cher et des 4^{èmes}, 5^{èmes} du championnat D1 de l'Indre + le 1^{er} du championnat D2 de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U18 D2 pour la saison 2021-2022.

Article 6 : Phase 2 - « Bi Départemental U18 D3 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller.
 - ➔ 1 poule de 11 équipes avec 1 exempt (composée des équipes classées de la 7^{ème} à la 9^{ème} place du championnat D1 du Cher ainsi que celle classée 6^{ème} du championnat D1 de l'Indre + celles classées de la 2^{ème}, à la 8^{ème} du championnat D2 de l'Indre (cf. tableau récapitulatif).

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U18 D3 pour la saison 2021-2022.

Article 7 : Coupes Départementales

Toutes les équipes U18 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

Article 8 :

- **A l'issue de la saison 2021 / 2022, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2022 / 2023 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 9 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.

✓ **En cas d'égalité de point dans une même poule :**

1- Il est tenu compte du classement aux points des rencontres jouées entre les clubs ex-aequo

2- Si l'égalité persiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et encaissés par les clubs ex-aequo au cours des matchs les ayant opposés

- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat

- de la meilleure attaque en fin de critérium

3 – Si l'égalité subsiste, les équipes seront départagées sur le niveau du diplôme de l'éducateur de l'équipe (1-BEF, 2-BMF, 3-CFF2, 4-CFF1/CFF3, 5- Module U13).

4 – Si l'égalité subsiste, les équipes seront départagées au tirage au sort.

✓ **En cas d'égalité sur plusieurs poules :**

Il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- Du quotient du nombre total de points par le nombre de matchs joués

- De la différence entre le nombre de buts marqués et encaissés

- De la meilleure attaque

- Du niveau du diplôme de l'éducateur de l'équipe (1-BEF, 2-BMF, 3-CFF2, 4- CFF1/CFF3, 5- Module U13).

- Du tirage au sort.

Toutefois, la Commission Sportive se réserve le droit d'organiser entre les différentes phases des matchs de barrage pour départager.